



POLITIQUE
BIOALIMENTAIRE
2018 | 2025

AMBITIONS ET CIBLES

3^e RENCONTRE ANNUELLE

DES PARTENAIRES

BILAN 2021

AMBITIONS

MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE CONFIANCE DES QUÉBÉCOIS

La première ambition consiste à maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs à l'égard des aliments et de leurs modes de production et de transformation. Cette confiance est influencée par la réponse aux demandes et aux attentes des consommateurs, par l'information qui est accessible à propos de l'alimentation et de ses effets sur la santé ainsi que par la façon dont les consommateurs filtrent l'information en fonction de leurs valeurs.

Le niveau de confiance des consommateurs du Québec est suivi périodiquement à l'aide du Baromètre de la confiance des consommateurs québécois à l'égard des aliments et leurs modes de production et transformation qui a été réalisé par des chercheurs du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

Les deux premières lectures ont eu lieu en 2019 et en 2021. Il sera également mesuré par un sondage auprès des Québécois en 2023 et 2025, ce qui permettra d'en analyser l'évolution et de définir les principaux facteurs déterminants de cette confiance.

Le 20 mai 2021, le CIRANO a présenté une analyse des résultats préliminaires lors de la Rencontre annuelle des partenaires de la Politique. Parmi les principaux constats qui sont ressortis, mentionnons les suivants :

- 49 % des Québécois affirment que, depuis le début de la pandémie, ils achètent plus souvent des aliments produits au Québec;
- 54 % des Québécois prévoient augmenter un peu ou beaucoup leur consommation d'aliments du Québec (contre 48 % en 2019);
- 71 % des Québécois ont plus confiance dans les aliments du Québec que dans les aliments importés;
- 83 % des Québécois considèrent aujourd'hui (février 2021) le secteur alimentaire comme un service essentiel, alors que 67 % étaient de cet avis au début du premier confinement au printemps 2020;
- Quant aux choix de société que le Québec devrait prioriser pour l'avenir, les Québécois mettent en première place du classement l'accroissement de l'autonomie alimentaire du Québec;
- Globalement, le Baromètre montre que les Québécois ont confiance dans le secteur bioalimentaire québécois, et cette confiance est en hausse par rapport à 2019.

DÉVELOPPER UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE PROSPÈRE ET DURABLE

La seconde ambition concerne la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire québécois. Ces deux dernières sont influencées par les consommateurs et les marchés, les ententes de commerce, les enjeux environnementaux et sociaux, le taux de change, la main-d'œuvre, etc.

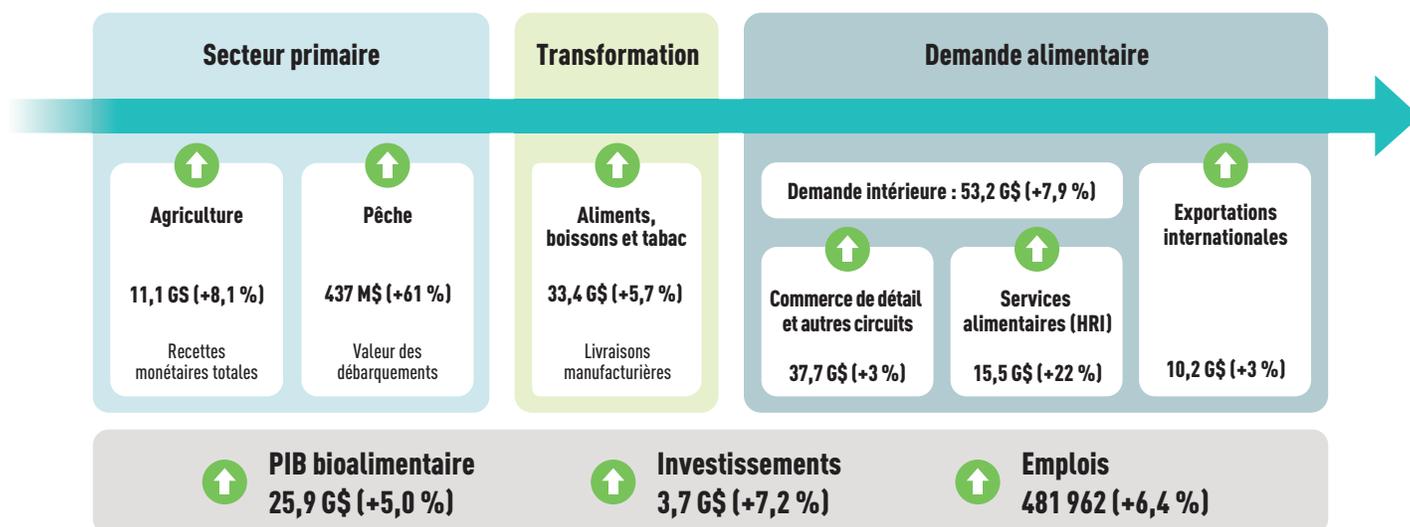
En ce qui concerne la prospérité, plusieurs indicateurs économiques permettent de suivre l'évolution du secteur bioalimentaire. Ils concernent aussi bien l'évolution de l'activité dans différents maillons du secteur bioalimentaire que leurs retombées pour l'économie québécoise.

En effet, le secteur bioalimentaire génère une activité économique de première importance au Québec. De la ferme ou de la mer au

consommateur, il représente un important facteur de développement régional basé sur la mise en valeur des ressources locales. Il procure des revenus d'emploi à 481 962 personnes à la grandeur du Québec et fournit un emploi à plus d'un travailleur sur dix dans la plupart des régions de la province.

En 2021, l'activité économique du secteur bioalimentaire représentait une valeur de 25,9 milliards de dollars (G\$) en termes de PIB réel. Cette somme compte pour 6,7 % de l'activité économique au Québec. La contribution du complexe production-transformation à cette activité bioalimentaire s'élève à près de 50 %.

Le secteur est constitué de plus de 80000 établissements, dont 27900 exploitations agricoles et près de 2 900 établissements de transformation bioalimentaire. La valeur des activités de ces établissements en 2021 et son évolution par rapport à l'année 2020 peuvent être résumées comme suit :



CIBLES

INVESTIR 15 MILLIARDS DE DOLLARS EN PRODUCTION AGRICOLE, EN PRODUCTION AQUACOLE, DANS LES PÊCHES ET EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Cette cible vise 15 G\$ d'investissements cumulés par les entreprises agricoles et aquacoles ainsi que par les entreprises de pêche et de transformation alimentaire d'ici l'année 2025, c'est-à-dire 3 G\$ de plus que pour la période 2006-2015.

Pour l'ensemble de l'agriculture, des pêches et de la transformation alimentaire, les investissements cumulatifs ont atteint 12,0 G\$ en 2021. Entre les années 2019 et 2021, ils ont augmenté de 2,5 G\$ à chacune de ces trois années. La valeur annuelle moyenne des investissements des années 2019 à 2021 (2,5 G\$/année) a progressé de 73 % par rapport à celle pour la période 2016-2018 (1,5 G\$/année).

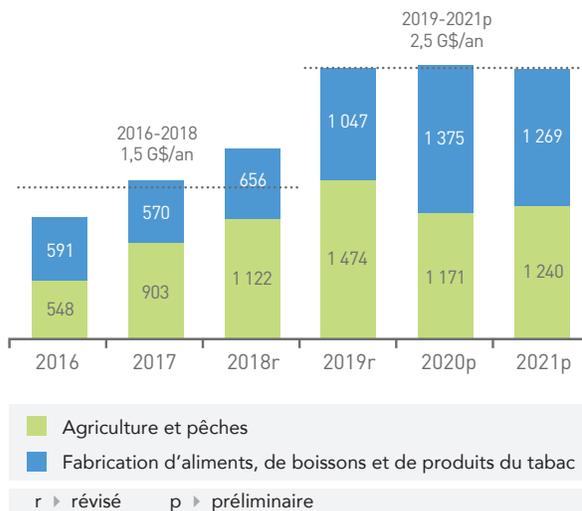
Des années 2019 à 2021, les investissements en fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac se sont établis à 1 230 millions de dollars (M\$) en moyenne chaque année. C'est 103 % de plus que durant les années 2016-2018 (606 M\$/année). Pour l'agriculture et les pêches, les investissements se sont chiffrés à 1 295 M\$ en moyenne chaque année. Il s'agit d'une hausse de 51 % par rapport aux trois années précédentes (858 M\$/année).

Les investissements cumulés dépassent les projections de la cible.

Investissements cumulés en production agricole, pêches et en transformation alimentaire au Québec, de 2016 à 2025, en milliards de dollars (G\$)



Investissements en agriculture, dans les pêches et dans la transformation alimentaire au Québec, de 2016 à 2021



AJOUTER 10 MILLIARDS DE DOLLARS DE CONTENU QUÉBÉCOIS DANS LES PRODUITS BIOALIMENTAIRES ACHETÉS AU QUÉBEC

Cette cible vise à ajouter 10 G\$ de contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec et à faire passer ainsi sa valeur de 24 G\$ en 2016 à 34 G\$ en 2025. Le contenu québécois comprend à la fois les intrants domestiques et la valeur ajoutée par la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration).

La valeur du contenu québécois a atteint 31,0 G\$ en 2021 comparativement à 28,3 G\$ en 2020, une année fortement impactée par la pandémie. La hausse en 2021 est notamment attribuable à la croissance de la demande alimentaire de près de 8 % par rapport à l'année 2020. L'ouverture des salles à manger des restaurants et d'autres lieux de socialisation, la levée des mesures sanitaires comme celles limitant la capacité d'accueil ainsi qu'un retour des touristes dans la province ont contribué à ce résultat.

Le contenu québécois dépasse les projections de la cible.

Valeur du contenu québécois dans la demande alimentaire au Québec, de 2016 à 2025, en milliards de dollars (G\$)



ACCROÎTRE DE 6 MILLIARDS DE DOLLARS LES EXPORTATIONS BIOALIMENTAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC

Cette cible vise à accroître de 6 G\$ les exportations bioalimentaires internationales du Québec afin qu'elles atteignent 14 G\$ d'ici l'année 2025.

En 2021, les exportations bioalimentaires internationales du Québec se sont élevées à 10,2 G\$. Cette somme représente une hausse de 3 % (ou de 321 M\$) par rapport aux exportations de l'année 2020. La progression est principalement attribuable aux secteurs des produits oléagineux (+67 % ou +155 M\$) et des poissons et fruits de mer (+42 % ou +140 M\$). De leur côté, les secteurs de la viande porcine (-10 % ou -222 M\$) et des préparations de cacao (-2 % ou -21 M\$) ont moins bien performé qu'en 2020.

Les exportations poursuivent leur croissance. Toutefois, elles se trouvent en deçà des projections de la cible et demeurent à surveiller.

Exportations bioalimentaires du Québec, de 2016 à 2025, en milliards de dollars (G\$)



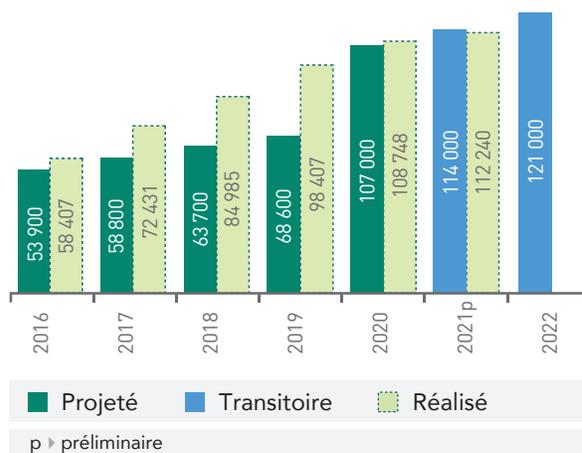
DOUBLER LA SUPERFICIE EN PRODUCTION BIOLOGIQUE

Cette cible vise à doubler le nombre d'hectares (ha) en production biologique, c'est-à-dire à le faire passer de 49 000 ha en 2015 à quelque 98 000 ha en 2025. Le secteur a atteint cette cible en 2019. De façon transitoire, les cibles annuelles retenues pour les années 2021 et 2022 s'élèvent à 114 000 ha et à 121 000 ha respectivement.

Le développement du secteur biologique s'est poursuivi en 2020. En effet, la superficie totale en cultures et en pâturages biologique (sans compter les entailles en production acéricole) a atteint 108 748 ha.

Pour l'année 2021, les données préliminaires indiquent un certain ralentissement de la croissance des superficies en production biologique, qui ont atteint 112 240 ha. Il s'agit d'un niveau légèrement inférieur à la cible transitoire projetée de 114 000 ha.

Superficies en production biologique au Québec, de 2016 à 2025, en hectares (ha)



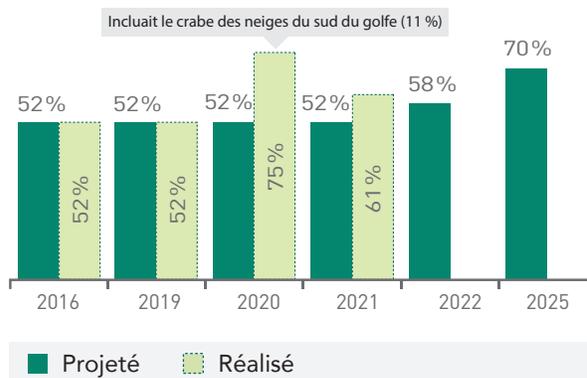
AUGMENTER DE 52 % À 70 % LA PART DES VOLUMES DE PRODUITS AQUATIQUES QUÉBÉCOIS ÉCOCERTIFIÉS

Cette cible vise à faire passer de 52 % en 2016 à 70 % en 2025 la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés. L'écocertification des produits aquatiques au Québec repose notamment sur la certification Marine Stewardship Council (MSC), qui constitue un standard de référence sur le plan international et qui assure aux consommateurs des poissons et fruits de mer provenant d'activités qui ne nuisent pas à l'écosystème.

Cette cible a été atteinte en 2020, alors que la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés s'élevait à 75 %. En 2021, la part a diminué parce que l'industrie a décidé de se retirer du programme de certification MSC pour la pêche au crabe des neiges dans le sud du golfe afin de mener différents travaux qui permettront de déposer une nouvelle demande d'écocertification.

Rappelons qu'en 2020, la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés incluait le crabe des neiges du sud du golfe (11 %) bien que cette pêche ait été suspendue temporairement en raison de la présence de baleines noires.

Part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés, de 2018 à 2025, en pourcentage (%)



AUGMENTER LA PART DES ENTREPRISES AGRICOLES ET DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AYANT IMPLANTÉ DES PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES

Les pratiques d'affaires responsables correspondent aux pratiques des entreprises qui font partie d'un processus d'amélioration continue dans les domaines économique, environnemental et social ainsi qu'en matière de bonne gouvernance. Au total, 25 pratiques ont été définies dans neuf domaines :

- rentabilité économique;
- investissement;
- approvisionnement et matières résiduelles;
- sols, engrais et pesticides;
- gestion de l'eau et énergie;
- santé et bien-être des animaux;
- ressources humaines;
- engagement social;
- planification globale et stratégique.

Selon un sondage réalisé en 2019, le taux moyen d'adoption de ces pratiques par les entreprises agricoles en production végétale et animale ainsi que par les entreprises de transformation alimentaire se situe à 47 %, 55 % et 61 % respectivement. Les membres du comité consultatif ont fait consensus sur une augmentation de 5 % du taux d'adoption moyen des pratiques d'affaires responsables en s'appuyant sur une analyse des potentiels d'amélioration pour chacune des pratiques. La prochaine mesure de l'indicateur sera effectuée au printemps 2025.

Afin d'augmenter le taux d'adoption des pratiques d'affaires responsables par les entreprises agricoles et les entreprises de transformation alimentaire, le comité consultatif a appuyé la réalisation d'un mandat par une firme privée. Ce dernier consiste à produire un état de situation sur les démarches sectorielles qui sont en cours au Québec et à proposer des pistes de collaboration ou de synergie entre les acteurs bioalimentaires pour compléter les mesures en place.

Mesures pour appuyer l'adoption de pratiques d'affaires responsables par les entreprises agricoles

- Le déploiement du **Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD)**, doté d'un budget de 125 M\$ sur 5 ans auquel se sont ajoutés 29 M\$ en mars 2022, a permis d'obtenir les résultats suivants en 2021-2022 :
 - 27 regroupements de producteurs ont pris 49 engagements pour contribuer à l'atteinte des cibles du PAD relatives aux pesticides, à la fertilisation, à la santé des sols, à la qualité de l'eau et à la biodiversité. Dès l'année 2022, parmi ces engagements, 35 se traduiront par des projets concrets sur le territoire agricole.
 - 13 plans d'action, adaptés aux particularités régionales, ont été publiés en février 2022 et auxquels contribueront les partenaires régionaux dans leur mise en œuvre.
 - En mars 2022, quelque 1 850 entreprises agricoles se sont inscrites à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales.
 - La création du Réseau québécois de recherche en agriculture durable a permis de mobiliser plus de 200 chercheurs pour coordonner les efforts et assurer un arrimage des recherches avec les besoins exprimés par les utilisateurs.
- Le plan de mise en œuvre 2022-2027 du **Plan pour une économie verte 2030** a permis d'attribuer 23 M\$ sur 5 ans pour réduire l'empreinte carbone du secteur agricole.
 - Travaux en cours avec Les Producteurs de lait du Québec et leurs partenaires pour la réalisation d'interventions structurées dans l'ensemble de la filière afin de réduire les émissions de méthane.
 - Accompagnement du secteur agricole pour l'intégration des enjeux climatiques dans les décisions des entreprises.

- Travaux en cours avec les Producteurs de grains du Québec pour la mise en œuvre d'une approche novatrice et concrète de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux épandages d'azote sur les cultures.

- Le travail effectué par le **Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre** a notamment pour objectif d'aider les producteurs à adopter de nouvelles pratiques agricoles durables, adaptées et respectueuses de l'écosystème dans la zone littorale du lac Saint-Pierre. Dans le budget 2022, le gouvernement a bonifié de 1 M\$ sur 2 ans l'aide financière octroyée pour permettre d'enrichir les connaissances du Québec en matière d'agriculture en zone littorale.

Mesures pour appuyer l'adoption de pratiques d'affaires responsables par les entreprises de transformation alimentaire

- Un **inventaire des aides gouvernementales disponibles** a été mis en ligne et communiqué à quelque 2000 entreprises de transformation alimentaire en mars 2022. Il recense 36 programmes provenant de 11 ministères et organismes. Ces aides couvrent 6 domaines clés : l'efficacité énergétique et les technologies propres, les matières résiduelles et organiques, les gaz à effet de serre, l'emballage, les pertes et le gaspillage alimentaires ainsi que les certifications et pratiques d'affaires responsables.
- À cette offre s'est ajouté, en avril 2022, le **Programme Compétitivité et Environnement — Transformation laitière et des viandes 2022-2024**. Ce programme vise à accroître la contribution des secteurs de la transformation laitière et des viandes à l'autonomie alimentaire du Québec en assurant leur pérennité et leur compétitivité ainsi qu'à accélérer la mise en place de solutions environnementales dans les entreprises.
- Un **portrait des initiatives** des acteurs bioalimentaires favorisant la **réduction des pertes et du gaspillage alimentaires** a également été réalisé. Il comprend quelque 100 initiatives.

- Dans le budget 2022, une aide de 18 M\$ sur 3 ans a été octroyée pour accompagner le secteur alimentaire dans la **transition vers la modernisation de la collecte sélective et de la consigne** en 2025.

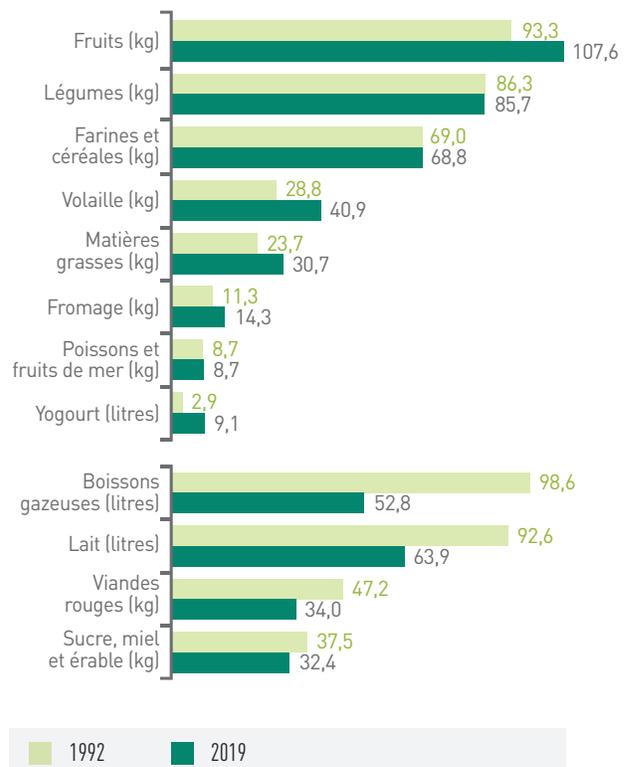
AMÉLIORER LA VALEUR NUTRITIVE DES ALIMENTS TRANSFORMÉS AU QUÉBEC

Deux outils servent à mesurer les progrès en matière d'amélioration de la qualité nutritive des aliments, soit l'évolution de la composition de l'assiette des consommateurs québécois ainsi que la valeur nutritive des aliments transformés.

Composition de l'assiette

Les données en matière de consommation alimentaire entre les années 1992 et 2020 démontrent que la place des fruits, de la volaille, du fromage, du yogourt, des légumes, des farines et des céréales dans l'assiette des consommateurs a augmenté ou est restée stable. De l'autre côté, on constate une baisse pour ce qui est des boissons gazeuses, du lait, des viandes rouges et des sucres.

Composition de l'assiette des consommateurs en 1992 et 2019 (en volume/capita)



Valeur nutritive des aliments transformés

Pour mesurer la valeur nutritive des aliments transformés, 14 catégories de produits ont été sélectionnées, selon les critères suivants :

- être de grands vendeurs chez les consommateurs;
- avoir un potentiel d'amélioration de la qualité nutritive au niveau du sucre, du sodium, du gras saturé et des fibres, sans détériorer l'innocuité et la salubrité de l'aliment.

L'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels a analysé plus de 4200 produits au cours de la période 2017-2020. Globalement, 68 % des produits alimentaires transformés provenant

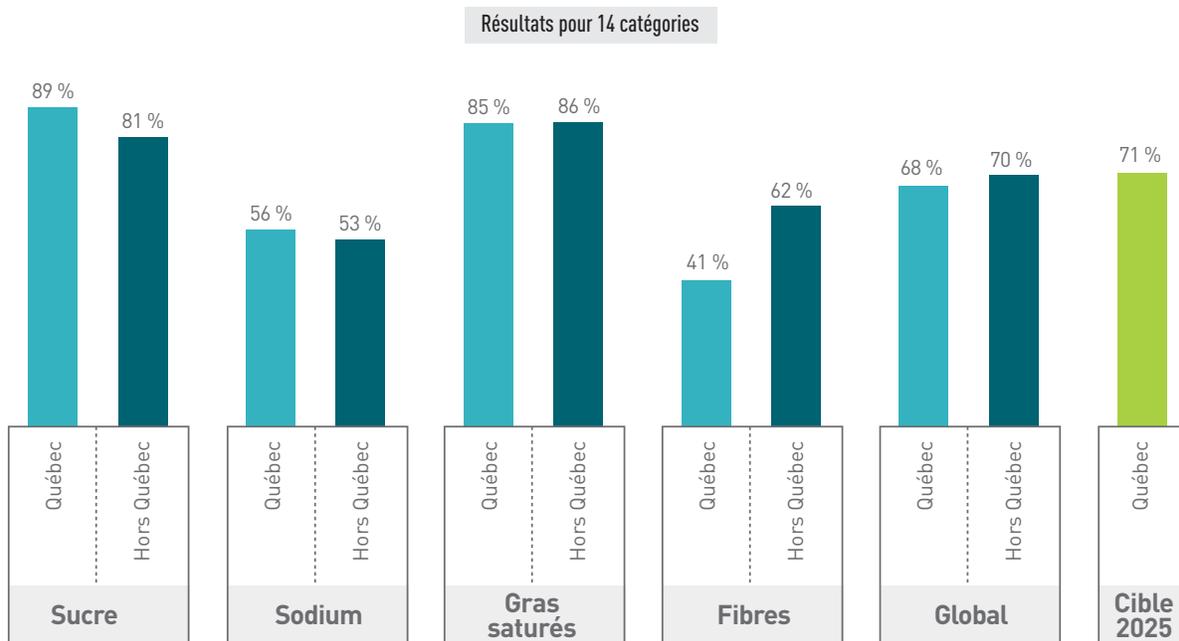
du Québec ont une valeur nutritive qui respecte les seuils de la valeur quotidienne par portion. Ce taux atteint 70 % pour les produits consommés provenant de l'extérieur du Québec. Ces seuils sont d'un maximum de 15 % pour le sucre, le sodium et les gras saturés et d'un minimum de 8 % pour les fibres.

Dans le cadre de la Rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire qui a eu lieu les 20 et 21 mai 2021, la cible d'amélioration suivante a été retenue :

- Améliorer de 5 % la valeur nutritive des aliments transformés au Québec (de 68 % à 71 %) sur la moyenne de l'ensemble des nutriments mesurés, soit le sucre, le sodium, les gras saturés et les fibres.

Performance nutritionnelle comparée des produits alimentaires transformés du Québec et hors Québec, en volume, 2017-2020

(part des produits respectant les seuils de la valeur quotidienne par portion pour le sucre, le sel, les gras saturés et les fibres)



Deuxième lecture des résultats de la valeur nutritive en 2021-2025

Une nouvelle mesure de la valeur nutritive des 14 catégories de produits sélectionnées sera effectuée au cours de la période 2021-2025. Pour l'année 2022, 4 des 14 catégories feront l'objet de travaux, soit les céréales à déjeuner, les pains tranchés, les soupes prêtes à consommer et les viandes tranchées.

Mesures pour appuyer les entreprises dans l'amélioration de la valeur nutritive des aliments transformés

- L'initiative Amélioration alimentaire Québec, lancée à l'automne 2021 avec le Conseil de la transformation alimentaire du Québec, permet d'accompagner les entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent développer des aliments de bonne qualité nutritive ou améliorer la valeur nutritive d'aliments existants.
- L'entente 2021-2024 avec l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels de l'Université Laval favorise notamment l'affectation de ressources étudiantes au développement d'aliments de bonne qualité nutritive.
- Le Comité de l'industrie de la transformation alimentaire et du MAPAQ : l'offre alimentaire santé a élaboré, à l'hiver 2022, un plan de mise en œuvre pour l'atteinte de la cible comportant quelque 30 actions que les différents partenaires ont proposées.
- Le programme Alimentation santé a permis en date du 31 mars 2022 de financer quelque 100 projets liés au développement d'aliments de bonne qualité nutritive ou à l'amélioration d'aliments existants pour les consommateurs québécois. Ce programme et d'autres actions en lien avec la saine alimentation ont été mis en place dans le cadre du premier plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux. Des travaux sont en cours pour l'élaboration du second plan d'action interministériel 2022-2025.

La présente publication a été rédigée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Le présent document a été publié en version papier en quantité limitée. Seule la version électronique, qui se trouve dans le site Web du gouvernement du Québec est maintenant accessible : www.quebec.ca.

Dépôt légal 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-91911-7 (PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2022**

ALIMENTER
**NOTRE
MONDE**